

## **Extrait du Registre des Délibérations**

### **DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### **Séance du mercredi 3 juillet 2019 à 20 heures**

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 26 juin 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michäel QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Eric Alagon, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Pierrick Berthou, Manuel Pottier , Hervé Noël, Gérard Jambou, Isabelle Baltus Stéphanie Mingant, Christophe Couic, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Bernard Nedellec, Patrick Vaineau, Jeannette Boulic, Alain Kerhervé, Martine Brézac, Soizig Cordroc'h, Marc Duhamel, Yvette Bouguen, Serge Nilly.

Pouvoirs :

Patrick Tanguy a donné pouvoir à Michäel Quernez  
Cécile Peltier a donné pouvoir à Géraldine Guet  
Pascale Douineau a donné pouvoir à Danièle Kha  
Pierrick Le Guirrinec a donné pouvoir à Eric Alagon  
Yvette Metzger a donné pouvoir à Marie-Madeleine Bergot  
David Le Doussal a donné pouvoir à Gérard Jambou  
Cindy Le Hen a donné pouvoir à Isabelle Baltus  
Patrick Vaineau a donné pouvoir à Jeannette Boulic à partir de 20 heures 40  
Christophe Couic a donné pouvoir à Michel Forget à partir de 22 heures  
Erwan Balanant a donné pouvoir à Martine Brézac

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Gérard Jambou

## **8. AMENAGEMENT DE LA RUE DE L'ANCIEN ABATTOIR - ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION N°417 APPARTENANT AUX CONSORTS LE MENACH**

### Exposé :

La Ville envisage de poursuivre son projet de parcours artistique « Chemin Bleu » sur la rue de l'ancien abattoir. En réaménageant cet espace public, la municipalité souhaite en faire un lieu de promenade et de détente pour la population locale et touristique.

Pour ce faire, il est nécessaire d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée section AM n°417 appartenant aux consorts LE MENACH pour une contenance de 290 m<sup>2</sup> environ afin d'entreprendre des travaux d'embellissement.

En accord avec les consorts LE MENACH, cette acquisition se fera à l'Euro symbolique. Les frais de bornage et de notaire seront à la charge de la Ville de Quimperlé.

Les deux parties envisagent de signer une convention permettant à la Ville d'entreprendre les travaux d'aménagement avant l'acquisition définitive de la parcelle avec l'accord du propriétaire actuel.

### Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- de donner son accord sur l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section AM n°417 d'une surface d'environ 290 m<sup>2</sup> à l'Euro symbolique, les frais d'acte et de bornage étant à la charge de la Ville de Quimperlé,
- d'autoriser Monsieur le Maire a signer une convention avec les consorts LE MENACH permettant à la Ville d'engager les travaux d'aménagement avant la cession définitive de la parcelle,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte établi par l'étude des notaires de Quimperlé

Avis favorable de la commission politique de la ville et environnement du 20 juin 2019

Avis favorable de la commission des finances, évaluation des politiques publiques et administration générale du 25 juin 2019

### Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.



Le MAIRE,

Michaël QUERNEZ.